



## Augmentation mutuelle entreprise pour la conjointe

-----  
Par Llylloo

Bonjour

La mutuelle de mon conjoint vient de nous informer qu'une augmentation de 120% de la cotisation exclusivement pour les conjoints.

Le motif :

Comme indiqué par votre direction générale, le déficit constaté sur la couverture santé des conjoints affiliés au régime \*\*\*\*\* a engendré une demande d'augmentation de leurs cotisations de la part de votre organisme assureur. En effet, les prestations remboursées au titre du contrat des conjoints représentent plus de 2 fois les cotisations encaissées au titre de ce contrat. Ainsi, cette augmentation est nécessaire afin d'assurer la pérennité de votre couverture et de maintenir un niveau de remboursement adapté à vos besoins.

Avez-vous déjà subi ce type de chose.

Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

Les cotisations des ayants droits n'étant pas soumis à une condition d'adhésion obligatoire, et n'ayant aucune raison d'être prise en charge par l'employeur ou les autres salariés, il n'est pas illégal qu'il y ait réajustement validée avec les organisations syndicales, pour ne pas pénaliser, comme dit dans le texte, les salariés en leur proposant un autre contrat avec une baisse des garanties ou une hausse des cotisations .

Par contre cette augmentation doit faire l'objet d'une information au préalable, histoire de laisser la liberté au conjoint de trouver une autre mutuelle le cas échéant .

-----  
Par Llylloo

Merci